

**Note importante :** À la **Question 11** du formulaire de dépôt vous pouvez ajouter des informations relatives aux critères d'analyse locaux qui n'aurait pas été mentionnées dans les autres sections.

## TERRITOIRE – CHICOUTIMI ET LES ENVIRONS

L'instance locale de concertation répondante dans le cadre de l'Alliance est **la Table de lutte contre la pauvreté de Chicoutimi**. Le plan d'action en vigueur de cette instance établit comme prioritaires les enjeux suivants<sup>1</sup> :

### PRIORITÉS LOCALES :

#### Objectifs généraux :

1. Soutenir les projets et initiatives qui font la promotion des droits sociaux reliés à la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. Soutenir les projets et initiatives qui visent à répondre aux besoins de base (se nourrir, se loger, se déplacer, se vêtir).
3. Soutenir les projets et initiatives qui contribuent à lutter contre les préjugés reliés à la pauvreté et l'exclusion sociale.
4. Soutenir initiatives novatrices adaptés à la réalité des territoires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou répondant aux trous de services.
5. Développer et soutenir les projets et initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui utilisent une approche de proximité (milieux ruraux, intervention de quartier).
6. Mobiliser les partenaires du territoire autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
  - 6.1. Favoriser la concertation multisectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
  - 6.2. Mettre en valeur les initiatives et leurs impacts.
  - 6.3. Soutenir et développer l'approche d'empowerment avec les acteurs du territoire.

---

### CRITÈRES LOCAUX :

1. Le projet se soucie d'impliquer les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
2. Le projet démontre qu'il ne dédouble pas les services, projets ou initiatives déjà existants sur le territoire.
3. Le promoteur travaille auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
4. Le projet déposé est cohérent avec la mission du promoteur.

---

<sup>1</sup> Consensus dégagé le 13 novembre 2018 - Pour le déploiement du PAGIEPS